

SYSTÈME D'AIDE A L'APPRECIATION DU RISQUE – SAAR

NOTE DE PRESENTATION

1. Objectif du SAAR

Le Système d'Aide à l'Appréciation du Risque est conçu pour répondre aux préoccupations des sociétés membres, en leur fournissant :

- des informations sur la situation des clients qui s'adressent à elles (incidents de remboursement et engagements)
- des éléments de score (catégorie socioprofessionnelle, situation de famille ... pour les particuliers, secteur d'activité... pour les professionnels).

Le Fichier servira par ailleurs à l'alimentation de l'Observatoire du Financement des Ménages projeté par l'APSF, pour ce qui est des particuliers.

De manière générale, le SAAR constitue :

- pour les sociétés membres,
 - un outil d'aide à la prise de décision et de score pour l'octroi d'un crédit ;
 - un outil de suivi des clients présentant des incidents de remboursement au niveau des services de recouvrement
 - un tableau de bord marketing
- pour la profession,
 - un Observatoire du comportement des clients, particuliers et entreprises, en tant qu'utilisateurs de crédit.
- pour les clients,
 - un dispositif dissuasif contre les arnaqueurs
 - un garde-fou contre le risque de surendettement des honnêtes gens

Le succès du fichier dépend, bien évidemment, de son alimentation fiable et régulière par les sociétés membres de l'APSF qui y adhèrent.

2. Menu proposé

Connaître les incidents de remboursement avec leur degré de gravité, c'est bien ; être renseigné sur ces incidents avec les montants, c'est mieux ; avoir une connaissance sur les engagements actuels du client vis-à-vis du marché, c'est encore mieux ; disposer d'informations de score, c'est l'idéal.

Le système est conçu pour répondre dès le démarrage aux souhaits des sociétés membres. Ainsi, trois profils d'adhésion sont offerts aux adhérents dès le démarrage:

- **Profil C** : Incidents de remboursement avec montants (en indiquant le niveau de gravité : impayé, prédoutoux, douteux, compromis)
- **Profil B** : Incidents de remboursement avec montants et engagements du client avec montants
- **Profil A** : Incidents de remboursement avec montants et engagements du client avec montants, ainsi que les informations de score.

3. Valeur ajoutée immédiate du SAAR

Profil C : Ce profil d'adhésion correspond aux informations partagées auparavant tant au niveau de la section crédit à la consommation qu'à celui de la section crédit-bail. La valeur ajoutée du SAAR par rapport à cet existant réside dans :

- l'indication du montant de la créance en souffrance
- la sécurité du système
- l'éventail des informations fournies
- la fiabilité des informations communiquées
- l'actualité des informations fournies
- l'élargissement des points de consultation
- le repérage des consultations
- l'exploitation pour le recouvrement.

Au plan de la sécurité, le système est conçu pour n'être **accessible qu'aux seules sociétés qui y adhèrent par des utilisateurs dûment mandatés par elles et authentifiés par le Système**. En outre, le système est conçu pour ne répondre qu'à l'occurrence, c'est-à-dire qu'il ne renseigne que sur le client objet de la consultation.

Par ailleurs, le système est conçu pour **repérer les tentatives d'incursion** de quelque origine qu'elles viennent et de les bloquer.

Au plan de l'éventail des informations fournies, le système comportera les déclarations de toutes les sociétés membres adhérentes, quel que soit leur métier. Aussi, l'adhérent est-il informé sur les incidents de remboursement du client effectués tant à titre personnel (crédit à la consommation, crédit immobilier) qu'à titre professionnel (crédit-bail, affacturage...).

Au plan de la fiabilité des informations communiquées, le système est conçu au niveau de l'alimentation et de sa mise à jour mensuelle par les adhérents, de manière à les alerter sur toute incompatibilité ou erreur relevées dans leur propre déclaration. Il participe ainsi au « nettoyage » des bases de données des adhérents. En outre, les informations qui seront restituées par le système lors des consultations sont fiables. A terme, la profession aura une base de données harmonisée et normalisée.

Au plan de l'actualité des informations fournies, les adhérents disposent de données régulièrement mises à jour et donc pertinentes.

Au plan de l'élargissement des points d'accès, la latitude est donnée à chaque société adhérente d'opter soit pour un accès à partir du seul siège (la liaison entre le siège et ses points de vente étant laissée à sa discrétion), soit à partir des différents points de vente (y compris le siège).

Au plan du repérage des consultations, chaque société adhérente le nombre a la possibilité de suivre les consultations effectuées par ses collaborateurs. Celle-ci est ainsi en mesure d'apprécier le volume de crédits octroyés par rapport aux demandes qui lui ont été faites (taux de rejet).

Au plan de l'exploitation pour le recouvrement, le système renseigne sur la situation sur le marché d'un client ayant des incidents de remboursement et permettra ainsi de relever son comportement.

4. Valeurs ajoutées des profils « supérieurs »

Profil B : Le système offre, en sus des informations fournies par le profil C, des informations sur les engagements du client vis-à-vis du marché. Il présente ainsi l'avantage pour l'adhérent d'apprécier la situation globale du client, présente et historique.

Profil A : Le système offre, en sus des informations fournies par les profils C et B, des éléments de score : Catégorie socioprofessionnelle, situation de famille ... (pour les particuliers), secteur d'activité ... (pour les entreprises).

5. Fonctionnement du SAAR

Les préoccupations qui ont présidé à la conception du SAAR ont trait notamment à la sécurité, à la fiabilité des informations transmises dans les deux sens et à la rapidité. En outre, le fonctionnement du système est convivial.

Au plan de la sécurité : la solution retenue, conçue par SYNTHESE CONSEIL, repose sur l'exploitation d'un réseau privé, en l'occurrence le réseau VPN IP de «Maroc Connect ». Outre la sécurité des transactions, ce réseau présente toutes les garanties de disponibilité et de rapidité.

Il y a lieu de souligner encore une fois, que le système ne répond qu'à l'occurrence pour ne donner que les informations relatives au client objet de la consultation et que des dispositions sont mises en œuvre pour ne permettre l'accès au fichier qu'aux utilisateurs dûment habilités par les sociétés, ainsi que leur poste de travail, et pour détecter toute tentative d'incursion «étrangère ». En outre, la base de données est sauvegardée en permanence pour parer à toute défaillance éventuelle du système.

Au plan de la fiabilité des informations : le système est conçu pour être alimenté et mis à jour mensuellement par les responsables des sociétés membres adhérentes habilités et désignés à cet effet. Fort de l'historique des déclarations déjà communiquées par chaque société adhérente, le système opère à chaque mise à jour une vérification des informations fournies à ce moment et communique les incompatibilités et les erreurs constatées (identifiant erroné, déclaration nouvelle pour un dossier déjà existant...). Le déclarant s'assure ainsi des informations communiquées et les rectifie, si besoin est. Dans tous les cas, le système ne prend en compte que les déclarations dûment validées par le déclarant.

Au plan de la rapidité, le système est conçu pour satisfaire en temps réel la demande des utilisateurs, répondant ainsi au souci commercial des sociétés adhérentes d'être diligentes dans leur prise de décision.

Tant au niveau de l'alimentation mensuelle du système qu'à celui de sa consultation quotidienne, le système est conçu pour permettre un dialogue convivial et instantané.